UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Politique monétaire, prix et taux de change ou l'impossibilité des échanges régionaux du Burundi dans le contexte est-africain, pp. 1-19,

HUNKELER, Josef

1983-06

UB, Cahiers du CURDES

https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/544

HUNKELER Josef, Politique monétaire, prix et taux de change ou l'impossibilité des échanges régionaux du Burundi dans le contexte est-africain, pp. 1-19, Cahiers du CURDES n° 2, Juin 1983.

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

POLITIQUES MONETAIRES, PRIX ET TAUX DE CHANGE

OU

L'IMPOSSIBILITE DES ECHANGES REGIONAUX BURUNDI DANS LE CONTEXTE EST-AFRICAIN.

Par Josef HUNKELER

Introduction.

Le développement de marchés parallèles et de la fraude en devises est le corollaire naturel de toute politique de restrictions monétaires. L'ampleur et les caractéristiques particulières de ces marchés échappent évidemment - de par leur nature illégale - à toute étude approfondie. Mais leur existence peut constituer un obstacle majeur à toute collaboration économique régionale ou au moins - rendre tout accord de collaboration monétaire inopérationnel (surtout tout accord de clearing bancaire !). L'existence de marchés parallèles dans la région des pays des grands lacs est un secret de polichinelle. En effet, les taux de change pratiqués sur les places des marchés ou près des postes de frontière ne reflètent souvent que très vaguement les taux officiels déterminés par les banques centrales des pays concernés : bien que les monnaies et du Burundi et du Rwanda soient fixées par rapport au dollar américain, nous nous apercevons depuis bien de temps d'un léger affaiblissement du FBu sur le marché rwandais. La disparité entre le taux officiel et le taux parallèle du shilling tanzanien ne peut échapper à personne qui voyage dans la région et les développements dramatiques en ce qui concerne la monnaie zaïroise ont été documentés par les dévaluations successives qu'a connues cette monnaies.

Le but de ce papier n'est pas d'étudier les conséquences de ces évolutions divergentes sur la coopération économique régionale, mais plutôt de décrire les développements actuels et d'en rechercher les causes soujacentes. Dans la mesure que les tensions observées sur les marchés des changes sont causées par des évolutions divergentes des situations monétaires des pays considérés, il est concevable que des mesures relativement simples (ajustement des parités, harmonisations des politiques monétaires ...) puissent rétablir un climat favorable à la collaboration économique régionale. Mais, si ces tensions sont dues à des divergences de sévérité des restrictions de change, les obstacles à une évolution harmonieuse des échanges commerciaux risquent d'être plus sévères : des ajustements de parités ne sont alors guère opérationnels et des accords de troc (clearing en termes réels) devraient être envisagés plutôt que des accords de collaboration et de clearing bancaires pour stimuler les échanges régionaux.

Evolutions divergentes des prix.

Si nous regardons l'évolution récente des prix en Afrique Centrale et Orientale (voir Tableau 1), nous constatons une tendance générale à l'inflation, notamment à partir de 1973, lors des relèvements des prix du pétrole et de 1976 quand l'impact des gelées au Brésil se faisait pleinement sentir et que l'envol des prix du café permettait à l'ensemble des intermédiaires commerciaux d'écrémer un marché qui abondait de liquidités (cf. Tableau 3).

Tableau 1 : Evolution des prix à la consommation en Afrique Centrale et Orientale. Variations annuelles de 1965 à 1980 (en pourcentage).

	65/71	71/73	73/76	76/80	65/80
Burundi	2,74	4,78	12,24	17,55	8,08
Kenya	1,55	7,24	15,17	12,36	8,45
Rwanda	1,34	5,97	20,67	12,04	9,29
Tanzanie	10,51	8,62	16,68	14,58	11,62
Zaïre	19,84	14,60	36,45	50,29	27,60
Pour comparaison U.S.	4,27	4,69	8,30	9,19	6,27

Source : Basé sur *Statistiques Financières Internationales* du Fonds Monétaire International
Annuaire 1981, ligne 64 (prix à la consommation).

Bien que le parallélisme de l'évolution des prix dans les différents pays considérés saute aux yeux, suggérant des éléments moteurs communs ou au moins apparentés, il convient de souligner le fait que ce tableau reflète dans une large mesure des évolutions domestiques. Que le mouvement des prix à l'importation, notamment les prix des carburants et les prix des produits de consommation courante, influence le niveau des prix domestiques est hors question, particulièrement pour de petits pays extravertis comme le Rwanda et le Burundi. Mais l'influence de ces prix sur les prix domestiques est conditionnée par beaucoup d'éléments notamment par l'évolution du taux de change. Le tableau suivant, présentant l'évolution des prix domestiques en termes d'équivalents-dollars, permet de mieux apprécier et les différences réelles entre les évolutions domestiques et le parallélisme avec l'évolution des prix internationaux.

Tableau 2 : Evolution des prix exprimés en dollars US
Variations annuelles de 1965 à 1980
(en pourcentages)

	65/71	71/73	73/76	76/80	65/80
Burundi	2,35	9,24	9,99	16,70	7,96
Kenya	1,55	8,24	9,55	15,78	7,77
Rwanda	-7,01	14,61	17,64	12,04	8,20
Tanzanie	10,51	9,48	10,99	15,05	10,54
Zaïre	-1,41	14,60	22,08	18,39	14,17
Pour comparaison					
U.S. Valeur unitaire à l'importation du Kenya	1,69	15,50	20,10	14,28	11,91
Valeur unitaire à l'exportation au niveau mondial	2,37	14,89	13,89	13,88	10,13

Source : Basé sur le Fonds Monétaire International, *Annuaire 1981*, op. cit. , ligne 64 (prix à la consommation)
ligne rf (taux de change, moyenne de la période) ;
ligne 75 d (664) pour les valeurs unitaires à l'importation du Kenya,
ligne 74 d (001) pour les valeurs unitaires à l'exportation au niveau Mondial.

Si nous comparons ces premiers deux tableaux, nous pouvons constater que l'évolution des taux de change a bien amoindri les divergences des évolutions nationales (sauf pour la période 65/71). Mais ces divergences restent importantes.

Notons encore un autre phénomène intéressant qui ressort de ce tableau. Comparant l'évolution des prix domestiques avec les prix internationaux[1)], nous trouvons que l'inflation mondiale semble dépasser la montée des prix dans les pays africains considérés en ce qui concerne les premières trois périodes (65 à 76), mais que l'évolution domestique dépasse l'inflation internationale dans la dernière période de 1976 à 1980. Devrions-nous conclure à l'inflation importée devenue autonome ? Ou à une politique de taux de change systématiquement dépassée par les événements ?

Bien que l'analyse des mouvements généraux des prix, comparés aux prix mondiaux, puisse nous donner des indications intéressantes en ce qui concerne les tensions sur les marchés parallèles du dollar[2)], nous allons concentrer notre attention d'avantage sur les disparités de l'évolution des prix entre les pays de la région.

Les prix dans l'optique du Burundi.

Bien que les prix ne soient pas les seuls éléments déterminant les tensions sur les marchés des changes, ils sont sans doute un élément important. Tout le monde qui voyage dans la région peut constater que des disparités de prix apparemment monstrueuses diminuent ou disparaissent complètement une fois que le taux de change libre est appliqué pour le calcul des conversions plutôt que le taux de change théorique défini par les banques centrales.

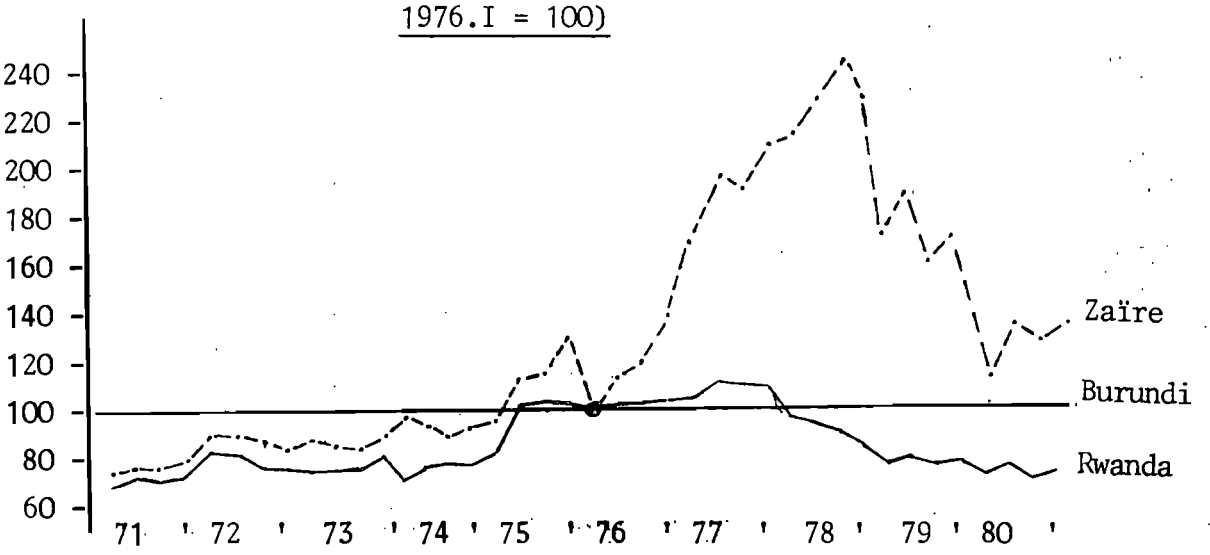
1) Des valeurs unitaires à l'importation ne sont disponible dans la forme standardisée que pour le Kenya, nous utilisons donc les valeurs unitaires à l'exportation au niveau mondial comme approximation pour l'évolution des prix internationaux.

2) L'inflation domestique dépassant l'évolution des prix dans le reste du monde implique une tension croissante sur les marchés parallèles du dollar. Cette tension est d'autant plus forte que d'éventuelles dévaluations des monnaies nationales apparaîtront inévitables.

L'arbitrage entre les prix se fait évidemment en tenant compte des taux de change effectifs et non des taux de change pratiqués nulle part : Ce n'est pas un secret pour personne qu'à prix officiel identique, il est plus profitable de vendre le café au Rwanda que dans les pays limitrophes, tandis que, malgré des prix apparemment surfaits, il reste profitable d'acheter toute sorte de produits dans les autres pays de la région. Le marché parallèle compense ou dépasse même les divergences que nous pouvons observer en regardant les seules statistiques officielles. Le graphique suivant peut bien illustrer ce phénomène. Considérant seulement l'évolution des prix relatifs (après correction pour les mouvements de change) nous obtenons ce que l'on peut appeler un "horizon des prix", c'est-à-dire un graphique qui montre la déviation des prix étrangers par rapport aux prix domestiques. L'année de référence est évidemment choisie d'une façon arbitraire, mais nous estimons que 1976, pourrait refléter une année de base convenable dans la mesure que les parités de pouvoir d'achat correspondaient approximativement aux parités officielles.

Considérant alors les prix burundais comme référence (100%), nous obtenons le graphique suivant pour l'évolution relative des prix du Rwanda et du Zaïre.

Graphique 1 : Evolutions relatives des prix (équivalents dollar*) du Rwanda et du Zaïre dans l'optique du Burundi (données trimestrielles 1971-80, 1976.I = 100)



Source : basé sur *Statistiques Financières Internationales, op.cit., lignes 64 et ae.*

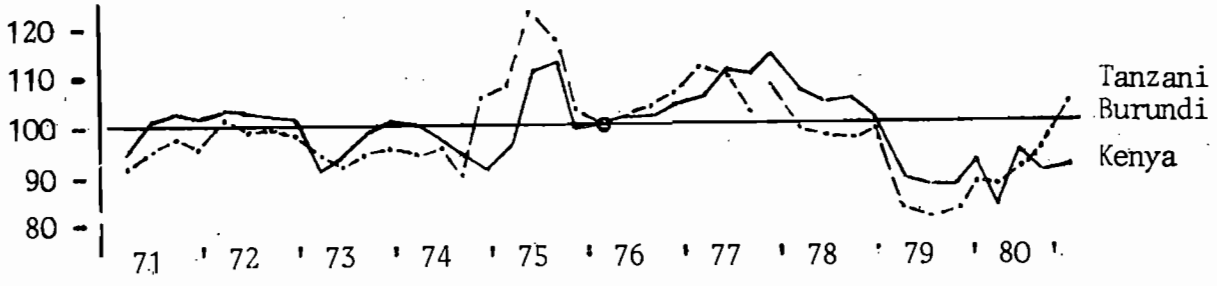
* L'équivalent dollar, c'est-à-dire l'indice des prix divisé par le taux de change par rapport au dollar, permet la comparaison des prix au niveau international.

Regardant le graphique, nous constatons qu'aux parités officielles, les prix du Rwanda ont baissé de quelques 20% par rapport aux prix burundais depuis le début de 1976, tandis que les prix Zaroîs ont monté plus que deux fois plus vite que les prix burundais de 1976 à 1978, écart qui a été ramené par des corrections successives du taux de change, notamment lors des réformes de 1979. Ces évolutions correspondent bien aux quelques expériences pratiques que nous avons pu avoir. En effet, en 1977, le Franc Burundais était volontier accepté au Rwanda sans décompte par rapport à la parité officielle tandis que au printemps 1981, on demandait un décompte de vingt pourcent même dans la région frontalière. Selon les gens informés, il semble également que la divergence entre le taux officiel et le taux parallèle du Zaîre ait diminuée considérablement depuis les réformes drastiques de 1979, reflétant ainsi la diminution des tensions sous-jacentes.

Il faut admettre cependant que nos informations relatives aux marchés parallèles discutés sont insuffisantes pour affirmer une liaison systématique dans le sens d'un maintien stricte d'une parité de pouvoir d'achat. Il paraissait en effet que lors des corrections des taux de change du Zaîre en 1979 - ramenant le taux officiel au taux parallèle pratiqué antérieurement - un décompte de quelques quinze pourcents soit réapparu déjà après quelques jours . Ceci est une indication évidente que des raisons autres que le maintien de la parité du pouvoir d'achat interviennent dans la détermination du taux de change libre.

Ce dernier phénomène peut être particulièrement bien illustré à l'aide du graphique suivant.

Graphique 2 : Evolutions relatives des prix (équivalents-dollars) du Kenya et de la Tanzanie dans l'optique du Burundi
(données trimestrielles 1971-80, 1976.I = 100).



Source : Basé sur *Statistiques Financières Internationales, op.cit., lignes 64 et ae.*

Si le maintien de la parité du pouvoir d'achat était l'argument majeur déterminant l'évolution du marché libre, nous devrions trouver une évolution semblable pour les deux versions de l'ancien shilling Est-Africain. Ceci d'autant plus que les relations commerciales n'étaient guère entravées par des obstacles majeurs depuis la fin de la guerre d'Ouganda en 1979. Cependant, bien que nous ne trouvions à peine un marché parallèle de shilling-Kenyan au Burundi, le shilling tanzanien semble être commercé d'une façon bien plus tangible[1)]. Le fait reste que nous avons pu constater un décompte de presque 50% par rapport au taux de change officiel en 1980 et que ce décompte s'est bien aggrandi récemment. Clairement, des raisons autres existent qui contribuent à déterminer le taux de change libre.

1) Il est bien possible que l'offre du shilling tanzanien ainsi que du zaïre au Burundi constituent des éléments importants de la demande globale pour dollars au Burundi, c'est-à-dire que la monnaie burundaise soit utilisée comme intérmédiaire dans un marché fractionné autant que pour effectuer des transactions finales.

Divergences des politiques monétaires ?

Puisque le maintien de la parité du pouvoir d'achat ne semble expliquer l'évolution du taux de change libre du franc burundi que par rapport au franc rwandais et partiellement par rapport au zaïre, il faudrait chercher ailleurs si nous désirons trouver un remède contre les disparités des évolutions de change.

Il est, de nos jours, largement accepté que la quantité de monnaie mise en circulation dans un pays puisse influencer l'évolution des changes, soit par l'intermédiaire de l'évolution des prix - discuté plus haut - soit directement par la création d'un déséquilibre manifeste par rapport à la demande effective. L'idée est très simple : si les mécanismes de création monétaire - surplus de la balance des paiements, expansion du crédit domestique ... - mettent en circulation plus de monnaie que des gens estiment nécessaire pour leurs besoins quotidiens, les gens vont tôt ou tard essayer de se débarrasser de ce surplus indésirable. Mais, au niveau de la nation, il n'y a que deux méthodes pour réduire la valeur effective de la quantité de monnaie en circulation : ou on refile la monnaie aux étrangers en échange contre des monnaies ou des biens étrangers, ou la valeur réelle domestique est diminuée par une augmentation générale des prix. C'est la première possibilité qui nous intéresse ici.

Dans un système de taux de change fixe[1)], l'échange de monnaie nationale contre les biens et monnaies étrangères est garantie par les autorités de change (banque centrale) qui donnent les devises demandées et absorbent les quantités de monnaie nationale non désirées. Il est clair que, tant que ce système marche sans entrave, le taux de change effectif sera le taux de change affiché par les banques centrales et aucun problème ne se posera en ce qui concerne les relations commerciales au niveau de la région. Mais dès le moment que les autorités monétaires estiment qu'un rationnement en devises soit nécessaire et qu'un contrôle de change est instauré, le problème de change double - un légal et un illégal - apparaît et les relations commerciales sont affectées.

1) Tous les pays considérés dans cette étude ont fixé leur parité soit par rapport au dollar américain, soit par rapport aux droits de tirages spéciaux du Fonds Monétaire International.

Mais comment pouvons-nous savoir si la masse monétaire mise en circulation est excédentaire ? Et si elle était excédentaire dans les différents pays voisins d'une manière semblable, est-ce que ceci aurait-il une influence sur les taux de change intéressant le commerce régional ? (Cf la remarque plus haut sur l'évolution parallèle de l'inflation en Afrique Centrale et Orientale).

Ne disposant que de peu d'éléments pour pouvoir apprécier l'évolution de la demande de monnaie dans les pays de l'Afrique Centrale et Orientale[1)], nous ne pouvons guère prétendre de connaître l'intensité de déséquilibres monétaires éventuels dans les pays concernés.

Ce que nous pouvons mesurer facilement, cependant, c'est l'évolution relative des disponibilités monétaires dans les différents pays de la région. Mais là encore, nous devrions savoir si c'est la valeur nominale de ces disponibilités ou alors le pouvoir d'achat réel - en termes domestiques ou étrangers - qu'il faut considérer comme l'élément ayant la plus grande influence sur la détermination des changes.

Le tableau suivant nous présente les taux de croissance annuelle moyenne de la masse monétaire M_1 ainsi que de la valeur "réelle" M_1/CPI des pays considérés pour la période 1965-1980.

1) Cf par exemple J. HUNKELER *"Money and Inflation : Recent Experience in Burundi"*, (Bujumbura, janvier 1979) qui souligne le rôle important qu'un mouvement accéléré de monétisation peut avoir sur l'évolution de la demande de monnaie. Voire également des mouvements de retour à une économie de subsistance et de troc qui peuvent engendrer des contractions sérieuses de la demande effective pour des moyens de transaction.

Tableau 3 : Evolution de la masse monétaire (M_1).
Variations annuelles de 1965-1980.

a) Evolution en termes nominaux (ligne 34)

	65/71	71/73	73/76	76/80	65/80
Burundi	9,90	7,38	16,34	17,18	15,09
Kenya*	14,56	20,00	12,77	13,46	15,98
Rwanda	12,80	18,32	19,32	15,84	16,69
Tanzanie	10,88	14,43	22,03	23,27	16,76
Zaïre	19,54	21,84	26,68	33,35	23,94
Pour comparaison U.S.	5,33	7,09	4,37	6,23	5,68

b) Evolution en termes d'équivalents-dollars US (ligne 34/ligne ae)

Burundi	9,99	12,65	12,34	17,18	15,00
Kenya*	14,56	21,73	5,74	16,14	15,30
Rwanda	6,25	23,59	15,92	15,84	15,83
Tanzanie	10,88	16,16	14,94	23,29	15,73
Zaïre	-0,26	21,84	10,38	-0,42	10,40

c) Evolution en termes "réels" (pouvoir d'achat; ligne 34/ligne 64)

Burundi	7,25	2,60	4,10	-0,37	7,01
Kenya *	13,25	12,75	-2,40	1,10	6,93
Rwanda	11,46	12,35	-1,36	3,80	7,41
Tanzanie	0,37	5,81	5,35	8,69	5,14
Zaïre	-0,30	7,24	-9,77	-16,93	-3,66
Pour comparaison U.S.	1,06	2,40	-3,93	- 2,95	-0,59

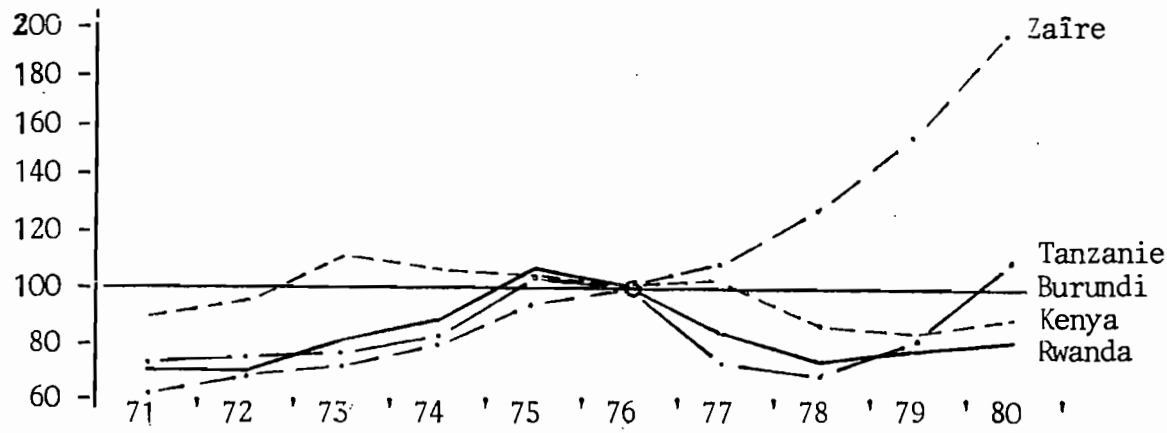
Source : Basé sur les données des *Statistiques Financières Internationales op.cit.*
a) ligne 34 b) ligne 34/ligne ae c) ligne 34/ligne 64.

* Données pour le Kenya à partir de 1966.

Si nous considérons que l'abondance relative de monnaie en termes nominaux est l'élément qui détermine la demande relative pour de la monnaie étrangère et - en conséquence - influence donc l'évolution des taux de change, nous trouvons des chiffres tout à fait conformes à notre attente dans la première partie du tableau 3, au moins en ce qui concerne la période récente de 1976 à 1980[1].

En effet, les pays à croissance monétaire rapide - Tanzanie et Zaïre - sont les pays dont les monnaies ont subi les décotes officielles ou inofficielles - les plus importantes, tandis que les monnaies du Rwanda et du Kenya sont vendues à prime. Ceci est confirmé en partie par le graphique 3.

Graphique 3 : Evolutions relatives des masses (M_1) en Afrique Centrale et Orientale 1971-1980 (1976 = 100)
Dans l'optique du Burundi.



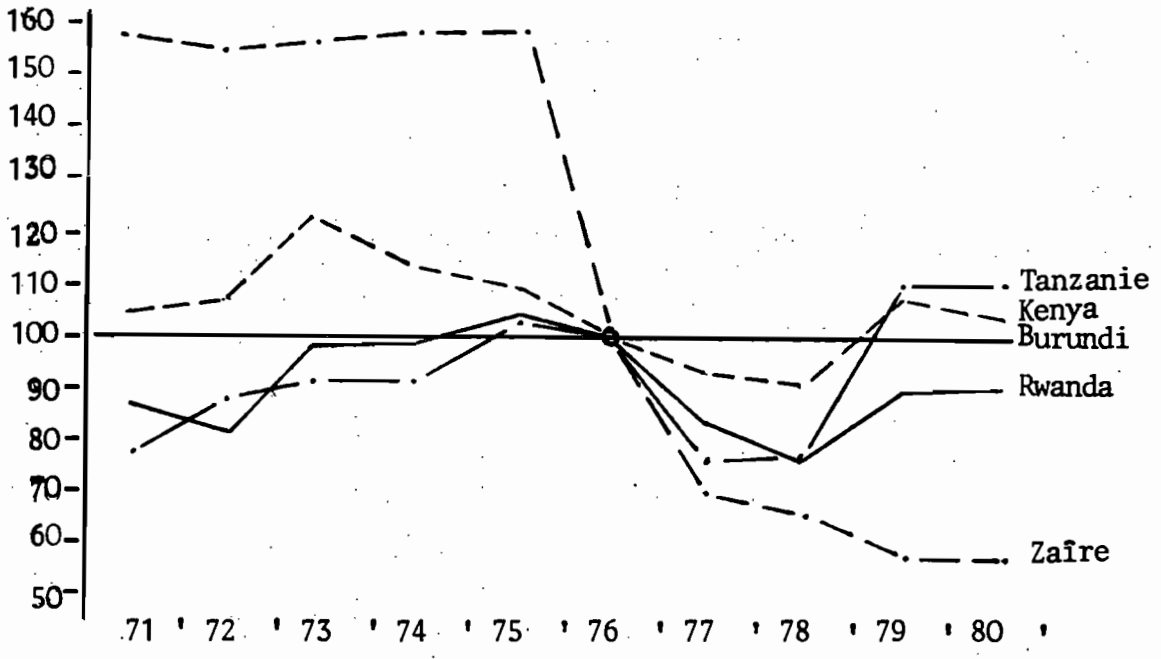
Source : Basé sur *Statistiques Financières Internationales, op.cit., ligne 34.* Pour éviter des distorsions dues aux variations saisonnières très importantes au Burundi, nous avons utilisé des moyennes annuelles établies sur base de données *trimestrielles* plutôt que les données de fin d'année utilisées pour le *Tableau 3.*

1) La seule période pour laquelle nous possédons certains éléments pour apprécier l'évolution du marché parallèle.

Mais si nous regardons l'évolution des masses monétaires en termes de dollars, donc en valeurs - au moins théoriquement - comparables (tableau 3 b), nous constatons un changement important par rapport à l'image précédente. La masse monétaire zaïroise, qui connaît la croissance la plus lente si nous la mesuront en termes de la devise étrangère. On pourrait donc penser que la capacité d'acheter de la monnaie étrangère ait diminué également par rapport aux autres pays considérés.

Si nous allons un pas plus loin et considérons l'évolution de la valeur "réelle" de la masse monétaire correspondant à son pouvoir d'achat domestique (tableau 3 c), nous trouvons encore une image bien plus étrange. Tandis que la croissance "réelle" a bien ralenti au Burundi par rapport au Rwanda et la Tanzanie en ce qui concerne la période 76/80, nous trouvons une diminution extraordinaire en disponibilités réelles au Zaïre. Comparant les chiffres relatifs à la Tanzanie et au Zaïre, il nous semble guère possible de trouver un lien plausible entre ces évolutions divergentes des masses monétaires "réelles" et l'évolution parallèle des changes dont nous avons parlé plus haut. (Le graphique 4 n'inspire guère de conclusions plus convaincantes).

Graphique 4 : Evolutions relatives des masses monétaires "réelles" (M_1/P) dans l'optique du Burundi 1971-80.



Source : Idem

Des explications "ad hoc"

Les quelques comparaisons que nous venons de faire sont, bien sûr, très partielles. En comparant les prix, nous avons traité les indices des prix à la consommation comme indicateurs réalistes des prix des produits échangeables entre les pays de la région. Faire abstraction des distances énormes qui séparent certaines des capitales - sièges des bureaux des statistiques - des frontières, où le commerce régional doit se développer, peut paraître peu réaliste. Des disparités importantes de prix peuvent exister entre les régions côtières sans que pourtant cette disparité soit perceptible dans la région des Grands Lacs. En effet certains des pays concernés sont loin d'être des entités homogènes et le commerce régional ne reflète pas nécessairement des évolutions amorcées dans les capitales. Mais, il est également possible que le commerce régional, et donc les transactions de change liée à ce commerce, reflète des imperfections dans les systèmes d'approvisionnement respectifs des pays concernés. En effet, il apparaît que les capitales des petits pays de la région des Grands Lacs soient bien mieux approvisionnées que les régions périphériques des pays voisins. Ce fait explique certainement une grande partie du commerce régional entre les capitales du Rwanda et du Burundi avec leur "Hinterland" économique naturel qui sont le Kivu et les régions limitrophes de Tanzanie. Ce fait explique donc également une bonne partie de l'offre de shillings Tanzaniens et de zaïres sur le marché "libre" du Soko de Bujumbura.

En ce qui concerne notre comparaison entre les évolutions monétaires des pays de la région, nous n'avons tenu compte que des disponibilités et nous avons ignoré pleinement l'évolution de la demande. En conséquence, nous ne pouvions que difficilement apprécier l'intensité relative "d'excès d'offres" de monnaie nationale dans les différents pays considérés. Les données présentées ne permettent guère une explication cohérente des phénomènes de marché parallèle tels que nous pouvons les observer quotidiennement au Soko ou sporadiquement lors des passages de frontières.

Nous pourrions évidemment imaginer toute une série d'arguments "ad hoc" pour expliquer l'évolution particulière des changes de la région. Ainsi, nous pourrions dire que la chute spectaculaire de la popularité de la monnaie zaïroise était due à la détérioration rapide de son pouvoir d'achat à la fois domestique et étranger[1]. Pour ce qui est du shilling tanzanien cette explication n'est guère valable, à moins que nous tenions que la faiblesse relative de l'inflation documentée par les statistiques publiées ne soit qu'apparente. En effet, on pourrait avancer que l'absence élémentaire de beaucoup de produits, notamment de produits importés sur le marché tanzanien fait que l'indice des prix ne reflète qu'une réalité bien partielle. La recherche de ces produits étrangers stimule évidemment beaucoup les activités du marché parallèle du shilling tanzanien. La sévérité du contrôle de change - et en ce qui concerne les transferts de fonds et en ce qui concerne les transactions du commerce extérieur - semble être une meilleure explication pour la divergence énorme qui existe actuellement entre le taux de change officiel et le taux de change libre (rapport de un à cinq !) que n'importe quelle référence à la parité de pouvoir d'achat des monnaies concernées ou encore à des divergences éventuelles dans l'évolution des disponibilités monétaires.

Les implications d'un système de change "double".

Nous avons noté tout au long de cette analyse des divergences qui existent entre les parités définies par les banques centrales et les taux de change pratiqués par les agents économiques intéressés par le commerce régional. L'existence d'un tel système de change double ne pose guère de problèmes majeurs tant que les deux marchés restent bien séparés. On appellera l'un marché légal et l'autre de la fraude.

1) Dans un régime de taux de change fixe, la monnaie nationale peut servir aussi bien que la monnaie étrangère comme protection contre l'inflation. Cette capacité n'est limitée que par la sévérité du contrôle des changes ou par le risque de dévaluation éventuelle.

En effet, il est possible que le grand commerce avec les partenaires lointains, le commerce empruntant les chemins de transports usuels et connus par tous, le commerce qui passe par le contrôle de la Société Générale de Surveillance ... bref le commerce institutionalisé soit identique avec le commerce légal. Par contre, tout le trafic frontalier, le petit commerce effectué par portage, par pirogue etc .. bref le vrai commerce régional est souvent considéré de la fraude.

S'il en est ainsi, les perspectives de développement des échanges au niveau régional ne sont guère brillantes. Des fois, il semble que le désir de stimuler quand même un peu les échanges régionaux - moteur essentiel de tout développement économique autonome (self sustained) - aboutisse à une tolérance de fait du petit trafic frontalier, en fait amène à une certaine symbiose des deux marchés de changes tout en gardant la séparation totale entre les deux intacte.

Il est clair, même si la "fraude" est tolérée, elle reste de la fraude. Il n'est guère concevable qu'un système fructueux d'échanges régionaux puisse être construit sur de bases pareilles. Il est indispensable que les agents du commerce régional soient clairement intégrés dans le secteur commercial d'un pays et ceci pas simplement par une tolérance qui reste toujours aléatoire.

C'est dans cet effort d'intégration que surgit le problème inhérant à tout système de change double. S'il est possible d'obtenir 100 francs rwandais (FRw.) pour 100 francs burundais (FBu.) à la Banque Centrale, mais qu'il faut payer 120 FBu au Soko, il est évident que tout importateur burundais qui veut importer des produits du Rwanda s'approvisionnera à la Banque Centrale pour ses besoins en monnaie rwandaise.

Mais, il est aussi évident que tout exportateur ayant gagné 100 FRw. évitera soigneusement de se faire connaître à la Banque Centrale puisque le marché libre lui permet de gagner 20 pourcent en y échangeant ses FRw. contre des FBu. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour remarquer que ce gain de 20 pourcent peut être obtenu même sans se déplacer.

Il suffit de demander les FRw à la Banque de la République du Burundi et de les vendre au Soko à côté pour s'enrichir facilement. Bien sûr, la Banque Centrale va se protéger en demandant des preuves d'une importation véritable. Mais qu'est-ce qu'elle peut faire dans le cas d'une exportation ? Ni l'exportateur burundais ni l'importateur rwandais a un intérêt d'utiliser les services d'une des Banques Centrales à moins que l'exportateur burundais, payé en FBu veuille obtenir leur conversion en FRw par la Banque de Kigali, pour ensuite les reconvertir au Soko contre des FBu ... Bref, aucune importance comment le contrôle de change est organisé, les FBu - ayant une valeur légale supérieure à la valeur du marché libre - vont trouver le chemin des Banques Centrales tandis que les FRw restent au marché libre. Il est évident que les réserves de la Banque Centrale du Burundi en FRw ne peuvent pas résister longtemps à une telle asymétrie des échanges.

Mais, les problèmes liés à l'existence de deux taux de change sont plus complexes que la seule impossibilité de clearing bancaire et donc l'impossibilité de maintenir une convertibilité à taux de change fixe. En effet, les échanges régionaux sont recensés par les services de douane, doivent être taxés, doivent être valorisés pour permettre à un système de licenciement du commerce international et donc au contrôle de change - de rester opérationnel. Est-ce que l'exportateur burundais, va-t-il déclarer la valeur de ses exportations en FRw officiels ou va-t-il préférer la version moins risquée d'une déclaration en FBu ? La transaction ne sera de toute façon guère contrôlable.

Comme la boutade le veut, il semble bien qu'un système de change double ne peut maximiser rien d'autre que la corruption, ou au mieux, développer l'ingéniosité pour trouver des astuces comptables pour camoufler les profits de change.

Les échanges régionaux possibles ?

Est-ce que le développement d'échanges régionaux, est-il possible ? De ce qui précède, il apparaît que l'existence d'un système double de change constitue un handicap sérieux pour un développement harmonieux des échanges régionaux. Pourquoi la fraude constitue-t-elle un handicap pour le commerce interafricain, mais pas pour le commerce avec les anciennes métropoles ? Ou,est-ce qu'elle empêche un développement harmonieux du commerce tout court ? Si oui,y'a-t-il des remèdes possibles ?

C'est un phénomène intéressant que le commerce des pays africains avec le reste du monde, notamment avec les anciennes métropoles est bien organisé et bien structuré et donc relativement facile à contrôler. La plupart des entreprises concernées se sont résignées à chercher leurs bénéfices dans des marges commerciales généralement acceptées plutôt qu'à chercher des gains spéculatifs rapides, mais incertains.

Notons également que la gamme des produits exportés est normalement assez restreinte, fait qui facilite beaucoup le contrôle des rentrées de devises, aspect le plus difficile de tout système de contrôle de change. En plus, les moyens de transport ne sont guère diversifiés, le contrôle de quelques ports et des aéroports suffit dans la plupart des pays pour contrôler l'essentiel du commerce intercontinental. Bref, la fraude peut être un problème en ce qui concerne les relations commerciales intercontinentales, mais les moyens de contrôle sont multiples et facilement applicables, cette fraude restera normalement un phénomène marginal de peu d'importance.

Tous ces éléments qui facilitent le contrôle par les autorités de change : gamme limitée de produits exportables, diversification faible des moyens de transports, organisation standardisée des procédures de commerce etc.... font défaut dans le commerce régional. En effet, n'importe quel produit disponible est susceptible d'être échangé au niveau de la région et pas uniquement les produits classiques de traite ou les produits "coloniaux".

Les moyens de transports ainsi que les chemins d'acheminement sont multiples et pas mal de commerçants de la région ne dédaignent pas de profits rapides rendus possibles par des transactions de caractère spéculatif.

Tous ces éléments font que le commerce régional est difficile à contrôler et que l'existence d'un système de change double mène tôt ou tard à la suppression de la convertibilité des monnaies au niveau régional.

Est-il possible de supprimer ce système à taux de change double ? En d'autres termes, est-il possible de supprimer la fraude ? Ou est-ce qu'il y a moyens de développer le commerce régional malgré l'impossibilité de maintenir une convertibilité libre pour toutes les transactions commerciales ?

La réponse standard pour la question relative à la fraude est simple : si le taux de change officiel n'est pas réaliste, c'est-à-dire ne correspond pas au taux de change pratiqué sur le marché, il suffit d'adapter le taux de change officiel à celui du marché libre.

Dans un monde simple où il n'y a que deux monnaies, cette réponse simple est parfaitement adéquate. Mais, comme nous avons vu, il semble que le monde ne soit pas aussi simple : En effet, les quelques éléments du marché libre que nous connaissons suggèrent des politiques contradictoires par rapport au différents partenaires commerciaux du Burundi. Ainsi, il semble qu'une dévaluation du FBu par rapport au FRw, peut-être par rapport au shilling kenyan et au dollar américain pourrait diminuer quelque peu les disparités de prix observées. Par contre, seulement une révaluation massive du FBu pourrait harmoniser les relations commerciales avec les deux voisins les plus importants du Burundi, la Tanzanie et le Zaïre.

Clairement, une manipulation de la parité du FBu ne paraît pas un remède universel. Tout au moins une telle manipulation semble parfaitement incapable de résoudre le problème de change double dans les relations commerciales de la région.

Serait-il possible d'harmoniser les politiques monétaires de la région ? Nous avons vu que l'existence d'un marché illégal de change n'a pas comme seule raison d'être un "excès d'offre" hypothétique des moyens de payements nationaux. Beaucoup d'autres motivations - des besoins du trafic frontalier normal jusqu'aux besoins de la fraude fiscale (par exemple des placements à l'étranger de bénéfices non déclarés) - peuvent stimuler les interventions au marché parallèle. Tant que ces motivations persistent, aucune harmonisation de politique monétaire suffira à éliminer ce marché parallèle. Y'a-t-il moyen de développer le commerce régional quand même ? Est-ce que des groupements économiques régionaux tels que la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) ou l'organisation des pays riverains du Bassin de la Kagera (OBK), ont-ils une chance réaliste de devenir des entités de collaboration économique opérationnelle ? La réponse ne peut être autre que oui, car il est indispensable pour le développement de la région que les échanges régionaux prennent précédence sur les échanges avec le reste du monde. Mais les moyens à utiliser pour aboutir à un tel résultat ne semblent pas aussi simplistes que quelques manipulations monétaires. Même l'utilisation d'une monnaie extérieure à la région, telle que le dollar américain, comme monnaie de compte et comme moyen de transaction ne résoudrait pas les problèmes inhérant au système de change double.

Dans l'impossibilité de baser l'organisation des échanges régionaux sur un système de convertibilité libre pour les transactions commerciales couplé avec une organisation de clearing bancaire régional, il ne semble guère d'autres alternatives que d'envisager un système de clearing en termes réels, c'est-à-dire un système de troc multilatéral. Mais une telle proposition dépasse le cadre de cet article et pourra être élaborée ultérieurement.

Centre Universitaire de Recherche pour le Développement Economique et Social

Référence bibliographique des Cahiers du CURDES

Pour citer cet article / How to citate this article

HUNKELER Josef, Politique monétaire, prix et taux de change ou l'impossibilité des échanges régionaux du Burundi dans le contexte est-africain, pp. 1-19, Cahiers du CURDES n° 2, Juin 1983.

Contact CURDES : curdes.fsea@yahoo.fr